

SOMMAIRE

LE POINT SUR P.3
[La proposition d'un mécanisme pour l'interconnexion en Europe](#)

BREVES p.4 à 7

☆ **Agriculture**
[Nouvelles propositions de réforme pour la période 2014-2020](#)

☆ **Cadre financier pluriannuel**
[Conférence à haut niveau sur la proposition de cadre financier pluriannuel](#)

☆ **Culture**
[Culture et Stratégie numérique](#)

☆ **Développement**
[Vers une politique européenne de développement plus ciblée et efficace](#)

☆ **Emploi et Affaires sociales**
[Proposition d'un nouveau programme européen pour le changement social et l'innovation sociale](#)

☆ **Environnement**
[Vers un renforcement de la protection de la Méditerranée contre les activités « offshore »](#)

☆ **Politique de cohésion**
[Rapport sur l'efficacité de projets relatifs à la société d'information](#)

☆ **Société de l'information**
[Autorisation du régime d'aides français concernant les réseaux à très haut débit](#)

Site conseillé p.7

Agenda p.8

Appels d'Offres p.9 à 10

Offres de partenariat p.11

Consultations p.12

Bibliothèque p.13 à 16

CONTACT

Antenne de la CTC
36 rue Breydel
B- 1040 Bruxelles
Email : ctc.bruxelles@skynet.be

A LA UNE

Les propositions de la Commission pour une nouvelle politique de cohésion 2014-2020

La Commission européenne a adopté, le 6 octobre dernier, un ensemble de mesures législatives relatives à la politique de cohésion pour la période 2014-2020 et ayant pour objectifs de stimuler la croissance et l'emploi dans l'UE en orientant les investissements européens vers les priorités de la Stratégie «Europe 2020» (Voir Rubrique « [Bibliothèque](#) »). Le paquet législatif comprend 6 textes :

- 1 proposition de règlement général fixant des dispositions communes pour les 5 fonds européens en gestion partagée (FEDER, FSE, Fonds de cohésion, FEADER et FEP), et fixant des règles générales pour les 3 fonds européens relevant de la politique de cohésion (FEDER, FSE, Fonds de cohésion) ;
- 3 propositions de règlements spécifiques pour le FEDER, le FSE et le Fonds de cohésion ;
- 1 proposition de règlement spécifique pour la coopération territoriale ;
- 1 proposition de modification du règlement sur le Groupement européen de coopération territoriale (GECT).

Les grandes lignes de ces propositions sont les suivantes :

- Le maintien du budget
La Commission propose d'allouer 336 milliards d'€ pour la période 2014-2020 se répartissant comme suit : 162,6 milliards d'€ pour les régions les moins développées, 39 milliards pour les régions en transition, 53,1 milliards pour les régions les plus développées, 68,7 milliards pour le Fonds de cohésion, 11,7 milliards pour la coopération territoriale et 0,9 milliard pour les régions ultrapériphériques.
- La mise en place d'une nouvelle architecture
L'intervention des Fonds structurels continuera à bénéficier à toutes les régions européennes, classées en 3 catégories de régions, en fonctions de leur PIB : les régions les moins développées (PIB/hab. inférieur à 75% de la moyenne communautaire), **la nouvelle catégorie des « régions en transition » et dont le PIB/hab. est compris entre 75 et 90 % de la moyenne communautaire** et les régions les plus développées dont leur PIB/hab. est supérieur à 90 % de la moyenne communautaire ;
Un seuil minimum est réservé pour le FSE : 25% des fonds alloués aux régions les moins développées, **40% pour les régions en transition** et 52% pour les régions les plus développées. De plus le financement du programme d'aide alimentaire aux plus démunis (actuellement financé par la PAC) sera imputé au FSE à hauteur de 2,5 milliards d'€.
- Une meilleure articulation entre les différents fonds communautaires (FEDER, FSE, Fonds de cohésion, FEADER, FEP) à plusieurs niveaux : au niveau européen par le bais du cadre stratégique commun, au niveau national, par le contrat de partenariat conclus entre la Commission et chaque Etat membre et au niveau de la mise en œuvre des fonds par le PO ;
- L'accroissement de la concentration thématique
« L'Earmarking » de la période actuelle, fondé sur des catégories de dépenses, sera remplacé par un menu communautaire de 11 priorités thématiques, aligné sur les objectifs prioritaires de la stratégie « Europe 2020 » pour une croissance intelligente, inclusive et durable. En fonction du niveau de développement des régions, les possibilités de choix au sein du menu seront plus ou moins limitées.

Les 11 priorités thématiques sont les suivantes :

- Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation ;
- Améliorer l'accès aux TIC, leur utilisation et leur qualité ;
- Renforcer la compétitivité des PME ;
- Soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de carbone dans tous les secteurs ;
- Promouvoir l'adaptation aux changements climatiques et la prévention et la gestion des risques ;
- Protéger l'environnement et promouvoir l'utilisation rationnelle des ressources ;
- Promouvoir le transport durable et supprimer les goulets d'étranglement dans les infrastructures de réseaux essentielles ;
- Promouvoir l'emploi et soutenir la mobilité de la main d'œuvre ;
- Promouvoir l'inclusion sociale et combattre la pauvreté ;
- Investir dans l'éducation, les compétences et la formation tout au long de la vie ;
- Renforcer les capacités institutionnelles et l'efficacité de l'administration publique.

Ces 11 objectifs ou priorités thématiques sont également subdivisées en investissements prioritaires. Pour le FEDER, une obligation nationale de concentration sur 3 objectifs thématiques à caractère obligatoire est prévue (la recherche et l'innovation, la compétitivité des PME et la transition vers une économie à faibles émissions de carbone). La concentration devra être de **80% pour** les régions les plus développées et **les régions en transition** (dont au moins 20% devront être alloués à la transition vers une économie à faibles émissions de carbone), 60% pour les régions éligibles à l'objectif de convergence en 2007-2013 mais qui ne le seront plus en 2014-2020 et 50% pour les régions les moins développées.

Pour le FSE, une obligation nationale de consacrer au moins 20% des fonds alloués à l'inclusion sociale et la lutte contre la pauvreté est prévue, ainsi que des obligations, au niveau de chaque PO, de concentrer les fonds sur 4 investissements prioritaires à choisir parmi les 18 prévus pour le FSE. Cette concentration se fera à concurrence de 80% pour les régions les plus développées, **70% pour les régions en transition**, et 60% pour les régions les moins développées.

- Un renforcement de la conditionnalité

La Commission propose d'introduire 3 nouvelles formes de conditionnalité :

- Une conditionnalité macroéconomique, basée sur le respect du Pacte de stabilité et de croissance
- Une conditionnalité ex-ante, liée au respect de pré-conditions nécessaires à la bonne utilisation des fonds pour chacune des priorités retenues (existence d'un cadre stratégique, bonne transposition de directives communautaires, financement de projets stratégiques pour l'UE, capacités administratives, etc.) ;
- Une conditionnalité ex-post, basée sur l'atteinte de résultats par rapport à des objectifs préétablis pour chacun des axes prioritaires des PO. Pour chacun de ces indicateurs, des objectifs à atteindre seront fixés et examinés en 2016, 2018 et 2022. Une réserve de performance (5% des fonds) sera allouée aux programmes ayant atteint leurs objectifs.

- Un recours plus généralisé aux nouveaux instruments financiers

Le champ d'application de l'ingénierie financière sera élargi à tous les fonds et les Etats membres auront la possibilité de confier leurs fonds à des instruments gérés par la Commission européenne. Cependant, les critères de mise en œuvre seront plus stricts notamment avec l'instauration d'un délai maximal de 2 ans pour l'utilisation des fonds.

- L'introduction de la cohésion territoriale

La Commission européenne souhaite favoriser les démarches de développement territorial intégré en prévoyant une incitation financière (taux de cofinancement majoré de 10%). La Commission estime également que certains territoires devront faire l'objet d'une attention particulière (les zones urbaines, les îles, les montagnes, les territoires ruraux faiblement peuplés, et les RUP). Elle met également l'accent sur l'urbain en prévoyant qu'au moins 5% du FEDER alloué à chaque Etat membre soit consacré au développement urbain intégré, qu'une plateforme pour le développement urbain soit créée et en soutenant des actions innovatrices dans le développement urbain durable.

Une gestion administrative et financière rationalisée

La Commission prévoit notamment le remplacement de la procédure d'approbation ex ante communautaire des systèmes de contrôle et de gestion, par une procédure nationale d'accréditation des autorités de gestion, la suppression des autorités de certification, mais dont les fonctions seraient transférées aux autorités de gestion, un apurement annuel des comptes, une concentration des contrôles vers les PO à risque, une non application du dégageant d'office la 1^{ère} année, etc.

Ces propositions seront examinées par le Conseil et le Parlement européen en vue de leur adoption d'ici la fin de l'année 2012, afin que la nouvelle génération de programmes puisse débuter en 2014. Les négociations relatives au cadre financier pluriannuel 2014-2020 se poursuivront en parallèle. Les montants alloués à chaque Etat membre et les listes des régions éligibles par catégorie ne seront arrêtés qu'après l'adoption définitive de l'ensemble de ce paquet législatif.

La proposition d'un mécanisme pour l'interconnexion en Europe

La Commission européenne vient de présenter une proposition d'un nouvel instrument unique pour la période 2014-2020 visant à cofinancer les chaînons manquants dans les infrastructures de réseau dans le domaine des transports, de l'énergie et du numérique afin de contribuer à l'amélioration de la compétitivité et la création d'emploi en Europe (voir rubrique « [Bibliothèque](#) »). Doté d'une enveloppe de 50 milliards d'€, la Commission propose que ce mécanisme pour l'interconnexion en Europe repose sur un instrument unique pour les 3 secteurs de partage des risques

L'interconnexion en matière de transports

L'enveloppe proposée par la Commission européenne pour les réseaux en matière de transports est de 31,7 milliards d'€, dont 10 milliards proviendront du Fonds de cohésion destiné aux Etats membres les moins prospères de l'Union (dont le PNB par habitant est inférieur à 90% de la moyenne communautaire). L'objectif est d'établir un réseau de transport unifié (RTE-T) à double niveau : un réseau central devant être achevé d'ici 2030 et donnant la priorité aux liaisons et aux nœuds les plus importants du réseau RTE-T (concentration des dépenses sur les chaînons transfrontaliers manquants, les goulets d'étranglement), et un réseau global venant alimenter le 1^{er} d'ici 2050 et couvrant l'ensemble de l'UE, accessible depuis toutes les régions et permettant à tous les citoyens européens de rejoindre le réseau central en moins de 30 minutes. La Commission européenne propose de concentrer les projets prioritaires le long de 10 corridors passant par 3 Etats membres via 2 tronçons transfrontaliers et couvrant 3 modes de transport.

La Commission estime que l'enveloppe servira de capital d'amorçage et devrait inciter les Etats membres à investir davantage. Chaque million investi devrait générer 5 millions d'€ de la part des Etats membres et 20 millions d'€ du secteur privé. Selon ses estimations, les investissements nécessaires à l'achèvement du réseau européen de transports d'ici 2020 s'élèvent à 500 milliards d'€.

80% de l'enveloppe attribuée aux transports devrait permettre le financement de projets prioritaires (avec un cofinancement allant de 20 à 50%) et celui de projets horizontaux (SESAR - système de gestion du trafic aérien – ou ERTMS – système de gestion du trafic ferroviaire. Les 20% restants pouvant être consacrés au financement de projets ponctuels.

L'interconnexion en matière d'énergie

La Commission européenne propose de réserver 9,1 milliards d'€ du mécanisme pour l'interconnexion en Europe pour financer les infrastructures énergétiques afin de créer un marché de l'énergie durable et répondre aux « objectifs 20-20-20 en matière énergétique et climatique ».

Dans sa proposition, la Commission européenne donne la priorité à 12 grandes infrastructures transeuropéennes et fixe les règles pour identifier « les projets d'intérêt commun » nécessaires pour mettre en œuvre le déploiement des ces infrastructures. Ceux-ci seront présentés au niveau régional par le promoteur du projet aux Etats membres, aux autorités de régulation et aux gestionnaires de réseaux concernés, puis seront définitivement sélectionnés par la Commission européenne. Afin de réduire la procédure d'autorisation (10 ans actuellement à un maximum de 3 ans), une autorité unique compétente (« guichet unique ») devra être mise en place par les Etats membres. La 1^{ère} liste de projets sera établie d'ici le 31 juillet 2013.

Le cofinancement proposé est de maximum 50% (80% exceptionnellement). Les investissements nécessaires aux infrastructures énergétiques d'ici 2020 sont estimés à 200 milliards d'€.

L'interconnexion en matière numérique (télécommunications et TIC)

La Commission européenne propose de réserver 9,2 milliards d'€ à ce secteur, dont 7 milliards d'€ pour le cofinancement d'investissements dans les réseaux à haut débits rapides et très rapides. La Commission européenne espère ainsi que les investissements suscités s'élèveront à au moins 50 milliards d'€ (les investissements nécessaires étant de 270 milliards d'€). L'objectif est de viser les zones rurales et peu peuplées.

Les 2,2 milliards d'€ restants devraient être consacrés au développement des services numériques destinés aux citoyens et aux entreprises (cartes d'identité électroniques, marchés publics électroniques, dossiers médicaux électroniques, interopérabilité entre administrations publiques). Le cofinancement devrait aller jusqu'à 75% (100% dans certains cas).

Un financement novateur, l'emprunt obligataire

Pour augmenter l'effet multiplicateur du financement européen des projets prioritaires dans les transports, l'énergie et le haut débit et attirer des financements privés à long terme, la Commission européenne propose un instrument novateur de partage de risque lié à la BEI : l'emprunt obligataire. Cette initiative servirait ainsi à rouvrir le marché des capitaux d'emprunt actuellement très sous-exploité et en faire une source importante d'investissement du secteur de l'infrastructure. Une phase pilote, gérée par la BEI, serait lancée sur la période 2012-2013 avec un budget de 230 millions d'€ et se concentrerait sur 5 à 10 projets se trouvant à un stade avancé dans la procédure d'adjudication et de financement ou ayant besoin d'un refinancement après la phase de construction.

AGRICULTURE

Nouvelles propositions de réforme pour la période 2014-2020

La Commission a présenté, le 12 octobre dernier, ses propositions de réforme de la PAC comprenant notamment un règlement horizontal concernant le financement, la gestion et le suivi de la PAC et des règlements plus spécifiques sur le développement rural, les paiements directs ou l'organisation commune des marchés (Voir rubrique « [Bibliothèque](#) »). Les objectifs de ces propositions sont de renforcer la compétitivité et la durabilité de l'agriculture européenne en garantissant une alimentation saine et de qualité, la préservation de l'environnement et le développement des zones rurales. En présentant les pistes de sa réforme, M. Dacian CIOLOS, Commissaire européen en charge de l'agriculture et du développement rural a ainsi souligné que : « *Les prochaines décennies seront cruciales pour jeter les bases d'une agriculture forte, apte à affronter le changement climatique et la concurrence internationale, tout en répondant aux attentes des citoyens. L'Europe a besoin de ses agriculteurs. Les agriculteurs ont besoin du soutien de l'Europe. La Politique agricole commune, c'est notre alimentation, c'est l'avenir de plus de la moitié de nos territoires* ».



Les grandes lignes de cette réforme sont les suivantes :

- Les aides aux revenus seraient mieux ciblées : la Commission propose de soutenir le revenu des agriculteurs de façon plus juste, plus simple et mieux ciblée en garantissant une aide de base au revenu uniquement aux agriculteurs actifs. Cette aide sera dégressive (à partir de 150 000€) et sera plafonnée au-delà de 300 000€ par exploitation et par an ;
- Des outils de gestion des crises plus efficaces seront mis en œuvre pour faire face aux nouveaux défis économiques;
- Un verdissement des aides avec l'obligation pour les Etats membres de consacrer 30% des paiements directs à des pratiques permettant une utilisation optimale des ressources naturelles, telles que la diversification des cultures, le maintien de pâturages permanents ou la préservation d'une surface d'intérêt écologique ;
- Des investissements supplémentaires pour la recherche et l'innovation seront recherchés;
- La mise en place d'une chaîne alimentaire plus compétitive et plus équilibrée avec le soutien des organisations de producteurs, des organisations interprofessionnelles et le développement de circuits courts entre producteurs et consommateurs ;
- Les démarches agro-environnementales nationales, régionales et locales seront facilitées ;
- L'installation des jeunes agriculteurs sera encouragée notamment avec un nouveau dispositif pour l'installation des jeunes agriculteurs;
- L'emploi rural et l'esprit d'entreprise seront stimulés notamment via le soutien aux micro-entreprises ;
- Les zones soumises à des contraintes naturelles spécifiques seront mieux prises en compte ;
- La simplification de plusieurs mécanismes sera poursuivie, notamment ceux à destination des petits agriculteurs, les aux règles de la conditionnalité, les systèmes de contrôle.

Ces propositions de réforme de la PAC n'ont guère suscité d'enthousiasme auprès des Etats membres qui se montrent pour la plupart très réservés vis-à-vis du nouveau régime des paiements directs et du verdissement de l'aide.

Plus d'infos : http://ec.europa.eu/agriculture/cap-post-2013/legal-proposals/index_fr.htm

CADRE FINANCIER PLURIANNUEL 2014-2020

Conférence à haut niveau sur la proposition de cadre financier pluriannuel

Lors d'une conférence à haut niveau, qui s'est tenue les 20 et 21 octobre derniers à Bruxelles, la majorité des 400 participants représentant les parlements nationaux, les pouvoirs publics et les institutions européennes, se sont retrouvés autour de points essentiels de la proposition du 29 juin (Voir Echos d'Europe n°72), tels que :

- maximiser la valeur ajoutée en établissant un lien direct entre le budget européen et la Stratégie Europe 2020 ;
- se concentrer sur des actions mieux réalisées au niveau européen (Ex. : Marché unique, investissements dans les infrastructures et la recherche, etc.) ;
- poursuivre la simplification dans les dépenses ;
- disposer d'un budget plus souple et se concentrer sur la qualité des dépenses ;
- aboutir à un mode de financement de l'UE plus transparent afin de mettre fin aux discussions entre les bénéficiaires et les contributeurs nets ;
- poursuivre le dialogue, en associant notamment davantage les parlements nationaux.

Une 2ème conférence devrait être organisée par la présidence danoise de l'UE, au 1er semestre 2012.

Plus d'infos : http://ec.europa.eu/budget/reform/conference-mff-2014-2020/index_fr.htm

CULTURE



Culture et Stratégie numérique

La Commission européenne a récemment adopté une recommandation encourageant les Etats membres à plus de numérisation des œuvres culturelles via Europeana, bibliothèque, archives et musée numériques de l'UE (Voir Rubrique « [Bibliothèque](#) »).

C'est à la suite des rapports d'avancement des États membres de 2008 et 2010, selon lesquels même si des progrès ont été accomplis, des mesures supplémentaires relatives aux ressources financières et aux objectifs quantitatifs de numérisation devaient être prises, que la Commission a actualisé sa 1^{ère} recommandation de 2006. Dans ce nouveau texte, elle invite les États membres à :

- mettre en place de solides plans d'investissement en matière de numérisation, en favorisant les partenariats public-privé pour le partage des coûts;
- mettre à disposition dans Europeana 30 millions d'objets d'ici 2015 (19 millions aujourd'hui), notamment tous les chefs-d'œuvre européens qui ne sont plus protégés par des droits d'auteur, ainsi que le matériel numérisé grâce à des fonds publics;
- mettre en ligne davantage de matériel couvert par des droits d'auteur;
- renforcer leurs stratégies et adapter leur législation pour permettre la conservation à long terme du matériel numérique déposé.

Des objectifs indicatifs pour la contribution de chaque État membre à Europeana ont été fixés, en nombre d'objets, dans cette nouvelle recommandation. Ils s'élevaient à **4.308.000 objets pour la France**, contre 5.496.000 pour l'Allemagne et 3.705.000 pour l'Italie.

Plus d'infos : <http://www.europeana.eu/portal/>

DEVELOPPEMENT

Vers une politique européenne de développement plus ciblée et efficace



La Commission européenne vient de publier 2 communications qui posent les jalons de la future politique européenne de développement stratégique de l'UE en vue de la réduction de la pauvreté, notamment au moyen d'une attribution plus ciblée des fonds, pour la période 2014-2020 (voir rubrique « [Bibliothèque](#) »).

Ainsi, les actions de l'UE en matière de développement devront :

- se concentrer sur les secteurs essentiels à une croissance inclusive et durable : la bonne gouvernance, dont le respect des droits de l'homme et la démocratie, l'égalité entre les hommes et les femmes, le rôle de la société civile et la lutte contre la corruption, le développement d'un environnement favorable aux entreprises et à l'approfondissement de l'intégration régionale, l'agriculture et l'accès à l'énergie propre, la sécurité alimentaire et le changement climatique ;
- viser les pays qui ont le plus besoin d'une aide extérieure et les situations où une aide peut faire la différence.

Du point de vue budgétaire, le soutien de l'UE en faveur des pays en développement sera lié aux résultats et réalisations effectuées dans les secteurs précités et à une conditionnalité démocratique. La Commission européenne mettra en place une nouvelle approche de son appui budgétaire par le renforcement des partenariats contractuels avec les pays en développement et la mise en place de :

- « contrats de bonne gouvernance et de développement » pour fournir un appui budgétaire général quand le pays partenaire peut démontrer son engagement en faveur des valeurs fondamentales (droits de l'homme, démocratie et Etat de droit) ;
- « contrats de réforme sectorielle » pour améliorer la prestation des services au niveau sectoriel ;
- « contrats relatifs à la construction de l'Etat » dans les pays fragiles (au cas par cas) pour veiller à ce que les fonctions essentielles de l'Etat soient assurées et de favoriser la transition.

L'appui budgétaire de l'UE devrait ainsi contribuer à lutter contre la corruption et la fraude, à aider les pays à renforcer leurs ressources financières propres et à réduire leur dépendance à l'égard de l'aide à long terme.

Cette nouvelle approche sera examinée au printemps prochain par les ministres des Affaires étrangères de l'UE.

Pour information, l'UE dans son ensemble (Etats membres et Commission européenne) est le 1^{er} donateur d'aide publique au développement dans le monde. En 2010, ce sont près de 58 milliards d'€ (soit 56% de l'aide mondiale) qui ont été fournis par l'UE. La Commission européenne, 2^{ème} bailleur de fonds dans le monde, gère 11 milliards d'€ par an au titre de sa politique de développement.

EMPLOI ET AFFAIRES SOCIALES

Proposition d'un nouveau programme européen pour le changement social et l'innovation sociale

La Commission européenne vient de publier une proposition visant à rassembler, à partir de 2014, 3 programmes existants en matière d'emploi et d'affaires sociales (Progress, EURES et l'instrument de micro-financement Progress) dans un seul et même programme intitulé « Le programme européen pour le changement social et l'innovation » et à élargir par la même leur champ d'action pour un budget total de 958 millions d'€ (voir rubrique « [Bibliothèque](#) »).

Le programme pour le changement social et l'innovation sociale soutiendra la coordination des politiques, le partage des meilleures pratiques, le renforcement des capacités et les tests d'évaluation des politiques novatrices, l'objectif étant de propager les mesures les plus efficaces avec l'appui du Fonds social européen ;

- Le programme pour l'emploi et la solidarité sociale Progress poursuivra ses activités actuelles d'analyses, d'apprentissage mutuel et d'octroi de subventions, et soutiendra l'innovation sociale et l'expérimentation sociale pour tester à petite échelle les politiques novatrices. Le budget proposé s'élève à 574 millions d'€ proposés pour Progress sur la période 2014-2020 dont 97 pour les projets expérimentaux ;
- Le réseau EURES : ces activités continueront à favoriser la mobilité des travailleurs et aider les entreprises à recruter du personnel à l'étranger (informations, conseils et services de recrutement et de placement). Le portail EURES offrira en libre-service des outils modernisés aux demandeurs d'emploi et aux employeurs. De plus, il permettra de créer et de développer de nouveaux systèmes ciblés en faveur de la mobilité comme le projet « Votre premier emploi EURES » visant à aider les jeunes (18-30 ans) à trouver un 1^{er} emploi dans un autre Etat membre et à encourager les PME, principaux employeurs de l'UE, à engager des jeunes.. Le budget devrait rester inchangé et être d'environ 20 millions d'€ par an, et à partir de 2014, il est prévu d'attribuer au projet « Votre premier emploi EURES » un budget annuel de 10 millions d'€ ;
- L'instrument de micro-financement Progress élargira le soutien apporté aux fournisseurs de microcrédits (moins de 25.000€), aidera à financer le renforcement des capacités des organismes de micro-financement et inclura investissements pour le développement et l'expansion des entreprises sociales (entreprises dont l'objectif principal n'est pas de maximiser les bénéfices distribués aux propriétaires privés ou aux actionnaires, mais revêt un caractère social). Le budget proposé est de 192 millions d'€ dont 95 millions pour le développement des entreprises sociales, 87 millions pour l'accès au micro-financement (pouvant générer entre 400 et 450 d'€ de microcrédits) et 9 millions pour le renforcement des capacités institutionnelles.

ENVIRONNEMENT

Vers un renforcement de la protection de la Méditerranée contre les activités « offshore »

La Commission européenne vient de présenter une proposition relative à la ratification par l'UE du protocole « Offshore » de la Convention de Barcelone dédiée à la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée. Ce protocole a pour objectif de protéger la mer Méditerranée contre la pollution résultant des activités d'exploration et d'exploitation offshore (voir rubrique « [Bibliothèque](#) »). La proposition de ratification complète une proposition législative présentée le même jour par la Commission européenne et qui concerne la sécurisation des activités de prospection, d'exploitation et de production de pétrole et de gaz en mer dans tout l'espace de l'UE (voir rubrique « [Bibliothèque](#) »).

Le protocole «offshore» soumet le démarrage des activités à des conditions très strictes Ainsi, les autorisations ne seront pas accordées si les activités sont susceptibles d'avoir d'importantes incidences néfastes sur l'environnement. La protocole prévoit également des dispositions concernant les exigences en matière d'enlèvement des installations abandonnées ou désaffectées, d'utilisation et d'enlèvement des substances nuisibles, de sécurité, de responsabilité et de réparation des dommages ;

Par cette proposition, la Commission européenne espère stimuler la ratification par d'autres parties à la convention de Barcelone, permettant ainsi de parvenir à un meilleur état écologique des eaux de la Méditerranée, objectif ultime de la [directive-cadre de l'UE sur le milieu marin](#).

Pour rappel, la Convention de Barcelona été ratifiée par l'UE, la France, Chypre, l'Espagne, la Grèce, l'Italie, Malte, la Slovénie et 14 autres pays méditerranéens non-membres de l'UE.

Plus d'infos : <http://ec.europa.eu/environment/water/marine/barcelona.htm>



POLITIQUE DE COHESION

Rapport sur l'efficacité de projets relatifs à la société d'information

La Cour des Comptes européennes vient de présenter ses conclusions d'un audit de performance, mené en France, en Italie en Espagne et en Pologne, sur des projets d'administration en ligne financés par le FEDER lors de la période de programmation 2000-2006 (Voir rubrique « *Bibliothèque* »). L'audit s'attachait à vérifier si la sélection des projets était fondée sur une réelle évaluation des besoins, si les projets ont bien été menés à terme et s'ils étaient utiles et durables.

Dans ses conclusions la Cour des Comptes européennes estime que :

- la planification de l'administration en ligne au niveau national s'est améliorée, même si certains des projets cofinancés n'ont pas toujours été alignés sur les besoins prioritaires en matière de développement de l'administration en ligne;
- les réalisations attendues ont été atteintes, mais souvent avec des retards dans la livraison des réalisations ou une réduction de la portée du projet;
- la plupart des projets ont permis de fournir des services électroniques de qualité aux organismes publics, aux citoyens et aux entreprises, ont fait l'objet d'une maintenance appropriée et étaient financièrement viables.

Dans ses recommandations, la Cour des Comptes invite également la Commission à garantir que les principes et les recommandations de l'UE qui visent l'obtention d'une interopérabilité transeuropéenne soient bien pris en considération dans les projets cofinancés avec du FEDER

Plus d'infos : http://eca.europa.eu/portal/page/portal/eca_main_pages/home

SOCIETE DE L'INFORMATION



Autorisation du régime d'aides français concernant les réseaux à très haut débit

La Commission européenne a récemment approuvé un régime d'aide sur les réseaux à très haut débit en France, d'un montant de 750 millions d'€. Le régime d'aide français vise à réduire la fracture numérique entre les zones rurales et urbaines en mettant à disposition des consommateurs et des entreprises des réseaux à très haut débit (principalement sur fibres optiques) permettant des vitesses de connexion de 100 mégabits par seconde pour l'utilisation des services Internet tels que l'e-santé, l'administration en ligne, la télévision 3D, le télétravail, l'apprentissage en ligne etc. La Commission estime que ce régime d'aides respecte les lignes directrices de l'UE relatives aux aides d'État dans le domaine du haut débit, notamment car les aides seront accordées par l'intermédiaire d'appels d'offres, uniquement pour des zones dans lesquelles il n'existe pas de réseaux comparables, et que ce réseau sera accessible à tous les utilisateurs intéressés.

SITE CONSEILLE

La Commission lance une campagne sur l'utilisation efficace des ressources



La Commission européenne vient de lancer sur Internet une campagne, intitulée « Une génération éveillée : vos choix font toute la différence », visant à encourager les consommateurs à adopter des habitudes économes en ressources. Le message clé que veut faire passer la Commission européenne est « consomme différemment, réfléchis avant de choisir » : en faisant les bons choix, tout le monde peut contribuer à préserver les ressources naturelles, à faire des économies, à réduire l'impact sur l'environnement et à assurer à l'humanité un avenir plus durable. Une page Facebook sur laquelle les visiteurs sont encouragés à rejoindre « Generation awake » et à accepter les efforts à fournir, par exemple en utilisant exclusivement les transports publics pendant un mois ou en réduisant le temps passé sous la douche pour économiser l'eau a également été mise en place.


Site Internet de la campagne : <http://www.generationawake.eu/fr>

 **14-17 novembre** : Session plénière du Parlement européen (Strasbourg)

21 novembre : 7^{ème} édition des **Rencontres régionales de la mer et du littoral** organisée par la région PACA, Marseille
Information et inscription : <http://www.boudmer.org/7e-edition-des-Rencontres.html>

28-29 novembre : **Conférence sur le thème « L'innovation dans le transport pour des villes et régions durables »** organisée par le réseau Polis et le Comité économique et social européen, Bruxelles
Information et inscription : <http://www.polisnetwork.eu/publicevents/68/61/Polis-Annual-General-Assembly-and-Annual-Conference/>

 **28-29 novembre** : Conseil Education, jeunesse, culture et sport, Bruxelles

 **30 novembre** : Conseil Affaires économiques et financières, Bruxelles

1^{er} décembre : **Conférence sur « Vers un paquet Erika 4 ? Quelles nouvelles étapes pour l'action européenne en matière de sécurité maritime ? »** organisée par la CRPM et le projet Baltic Master II, Bruxelles
Information et inscription : <http://www.crpm.org/index.php?act=6,1,2,243>

2 décembre : **Conférence annuelle de l'ARC (« Airport Région Conférence »)**, Dublin (Irlande)
Information et inscription : <http://www.airportregions.org/download/18.6ab2af0132b1070c4380008074/Draft+Annual+Conference+Programme+Fingal+2+December.pdf>

 **5 décembre** : Conseil Affaires générales, Bruxelles


 **5-6 décembre** : Conseil Compétitivité, Bruxelles

7-9 décembre : **Salon international des énergies renouvelables « Energaia »** 5^{ème} édition, Montpellier
Information et inscription : <http://www.energaia-expo.com/>

8 décembre : **Colloque « La France, l'Europe et l'aide au développement, des traités de Rome à nos jours »** organisé par l'AFD, Paris
Information et inscription : <http://www.afd.fr/lang/fr/home/presse-afd/evenements>

8-10 décembre : **Conférence sur le Groupement Européen de Coopération Territoriale** organisée par la CRPM, Catania (Italie)

 **9 décembre** : Conseil européen, Bruxelles

 **12-13 décembre** : Conseil Transports, Télécommunications et Energie, Bruxelles

 **12-15 décembre** : Session plénière du Parlement européen (Strasbourg)

13 décembre : **Conférence sur « La recherche et l'innovation européennes : quel rôle pour les régions et les villes après 2013 »** organisé par le Comité des Régions, Bruxelles
Information et inscription : <http://www.cor.europa.eu/pages/EventTemplate.aspx?view=folder&id=2e3f8137-c827-4b72-9bb7-ed46ece11d86&sm=2e3f8137-c827-4b72-9bb7-ed46ece11d86>

 **13-15 décembre** : Session plénière du Comité des Régions (Bruxelles)

 **15-16 décembre** : Conseil Agriculture et Pêche, Bruxelles

15-16 décembre : **Journées européennes du développement** organisées par la Commission européenne, Varsovie (Pologne)
Information et inscriptions : <http://www.eudevdays.eu/>

 = Événements institutionnels

 **19 décembre** : Conseil Environnement, Bruxelles

APPELS D'OFFRES

DERNIERS APPELS D'OFFRES

AUDIOVISUEL

☆ Appel à propositions — EACEA/36/11 — MEDIA 2007 — Promotion/Accès au marché

Echéances :

- 9 décembre 2011 pour les activités débutant entre le 1er juin 2012 et le 31 décembre 2012;
- 1er juin 2012 pour les activités annuelles se déroulant en 2013 et les activités débutant entre le 1er janvier 2013 et le 31 mai 2013.

JOUE C n°313 du 26 octobre 2011, page 10

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2011:313:0010:0012:FR:PDF>

☆ Appel à propositions — EACEA/24/11 — MEDIA 2007 — Développement, distribution, promotion et formation — i2i Audiovisuel

Echéances :

- 6 janvier 2012, pour les projets dont la date de début est au plus tôt le 1er juillet 2011.
- 6 juin 2012, pour les projets dont la date de début est au plus tôt le 1er décembre 2011

JOUE C n°321 du 4 novembre 2011, page 8

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2011:321:0008:0010:FR:PDF>

☆ Appel à propositions — EACEA/35/11 — MEDIA 2007 — Promotion/Accès au marché

Echéance : 22 décembre 2011

JOUE C n°322 du 5 novembre 2011, page 11

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2011:322:0011:0013:FR:PDF>

EDUCATION ET FORMATION

☆ Appel à propositions — EACEA/25/11 — Tempus IV — Réforme de l'enseignement supérieur grâce à la coopération universitaire internationale

Echéance : 23 février 2012

JOUE C n°321 du 4 novembre 2011, page 11

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2011:321:0011:0014:FR:PDF>

RECHERCHE ET INNOVATION

☆ Appel à propositions au titre du programme de travail Idées 2012 du 7^{ème} PCRD en vue d'étayer la stratégie de contrôle et d'évaluation de l'ERC (aspects génériques)

ERC-2012-Support-1

Echéance : 12 janvier 2012

JOUE C n°301 du 12 octobre 2011, page 10

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2011:301:0010:0010:FR:PDF>

Appels à propositions au titre du programme de travail «Personnes» 2012 du 7^{ème} PCRD

☆ Cofinancement de programmes régionaux, nationaux et internationaux : FP7-PEOPLE-2012-COFUND

Echéance : 15 février 2011

Partenariats et passerelles entre les entreprises et les universités : FP7-PEOPLE-2012-IAPP

Echéance : 19 avril 2011

JOUE C n°307 du 19 octobre 2011, page 8

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2011:307:0008:0008:FR:PDF>

☆ Appel à propositions au titre du programme de travail «Personnes» 2012 du 7^{ème} PCRD

Bourses d'intégration professionnelle : FP7-PEOPLE-2012-CIG

Echéance : 6 mars 2012

JOUE C n°308 du 20 octobre 2011, page 37

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2011:308:0037:0037:FR:PDF>

☆ Appel à propositions au titre du programme de travail Idées 2012 du 7^{ème} PCRD

ERC Synergy Grant : ERC-2012-SyG

Echéance : 25 janvier 2012

JOUE C n°312 du 25 octobre 2011, page 9

<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2011:312:0009:0009:FR:PDF>

- ☆ Appel à manifestations d'intérêt à devenir membre de la structure consultative en matière d'évaluation scientifique des risques, composée de comités scientifiques et d'une base de données d'experts
Echéance : 15 octobre 2011
JOUE C n°297 du 8 octobre 2011, page 4
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2011:297:0004:0007:FR:PDF>

TRANSPORTS

- ☆ Appel à propositions d'actions de transfert modal, actions à effet catalyseur, actions en faveur des autoroutes de la mer, actions visant à éviter du trafic et d'actions d'apprentissage en commun dans le cadre du programme Marco Polo
Echéance : 16 janvier 2012
JOUE C n°309 du 21 octobre 2011, page 12
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2011:309:0012:0012:FR:PDF>

APPELS D'OFFRES EN COURS

EDUCATION ET CULTURE

- ☆ Appel à propositions 2012 — EAC/27/11 — EFTLV
Comenius: mobilité individuelle des élèves (1^{er} décembre 2011)
Comenius, Grundtvig: formation continue (16 janvier 2012, 30 avril 2012, 17 septembre 2012)
Comenius: assistanats (31 janvier 2012)
Comenius, Erasmus, Leonardo da Vinci, Grundtvig: projets multilatéraux, réseaux et mesures d'accompagnement (2 février 2012)
Leonardo da Vinci: projets multilatéraux de transfert d'innovation (2 février 2012)
Leonardo da Vinci: mobilité, Erasmus: cours de langue intensifs (3 février 2012)
Programme Jean Monnet (15 février 2012)
Comenius, Leonardo da Vinci, Grundtvig: partenariats; Comenius: partenariats Comenius Regio; Grundtvig: ateliers (21 février 2012)
Erasmus: programmes intensifs, mobilité étudiante à des fins d'études et de stages et mobilité du personnel (9 mars 2012)
Grundtvig: assistanats, projets de volontariat des seniors (30 mars 2012)
Programme transversal: activité clé 1 — visites d'étude (30 mars 2012 et 12 octobre 2012)
Programme transversal: toutes les autres activités (1^{er} mars 2012)
- ☆ Programme Culture (2007-2013) — Mise en œuvre des actions du programme: projets pluriannuels de coopération; actions de coopération; actions spéciales (pays tiers) et soutien aux organismes actifs au niveau européen dans le domaine culturel (octobre 2011 à février 2012)
- ☆ Appel à propositions — EACEA/29/11 — MEDIA 2007 (30 avril 2012)
- ☆ MEDIA 2007 — EACEA/21/11 (25 novembre 2011, 13 avril 2012)
- ☆ MEDIA 2007 — EACEA/22/11 (25 novembre 2011, 13 avril 2012)
- ☆ EACEA/30/11 — MEDIA 2007 (1^{er} décembre 2011, 30 mars 2012, 29 juin 2012)
- ☆ EACEA/26/11 — Programme Jean Monnet, Activité clé n°3 (30 novembre 2011)
- ☆ MEDIA 2007— EACEA/23/11 (16 décembre 2011 ou 11 juin 2012)

RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

- | | |
|---|--|
| ☆ FP7-2011-ICT-C (12 mars 2013) | ☆ FP7-ERANET-2012-RTD (28 février 2012) |
| ☆ FP7-ICT-2011-8 (17 janvier 2012) | ☆ Subventions du CER au démarrage de chercheurs indépendants, ERC-2012-StG (12 octobre 2012) |
| ☆ FP7-2012-ICT-GC (1 ^{er} décembre 2011) | ☆ FP7-PEOPLE-2012-ITN (12 janvier 2012) |
| ☆ FP7-NMP-2012-SME-6 (3 mai 2012) | ☆ FP7-PEOPLE-2012-IRSES (18 janvier 2012) |
| ☆ FP7-NMP-2011-CSA-6 (24 janvier 2012) | ☆ FP7-INFRASTRUCTURES-2012-1 (23 novembre 2011) |
| ☆ FP7-ENERGY-2012-1 (26 avril 2012) | ☆ FP7-SME-2012 (6 décembre 2011) |
| ☆ FP7-ENERGY-2012-2 (8 mars 2012) | ☆ FP7-REGIONS-2012-2013-1 (31 janvier 2012) |
| ☆ FP7-ENERGY-2012-SMARTCITIES (1 ^{er} décembre 2011) | ☆ FP7-REGPOT-2012-2013-1 (3 janvier 2012) |
| ☆ FP7-AAT-2012-RTD-1 (1 ^{er} décembre 2011) | ☆ FP7-SCIENCE-IN-SOCIETY-2012-1 (22 février 2012) |
| ☆ FP7-AAT-2012-RTD-JAPAN (1 ^{er} décembre 2011) | ☆ FP7-COH-2012-PROCURERS (5 janvier 2012) |
| ☆ FP7-SST-2012-RTD-1 (1 ^{er} décembre 2011) | ☆ FP7-PEOPLE-2012-NIGHT (10 janvier 2012) |
| ☆ FP7-TPT-2012-RTD-1 (1 ^{er} décembre 2011) | |
| ☆ FP7-TRANSPORT-2012-MOVE-1 :(1 ^{er} mars 2012) | |
| ☆ FP7-SSH-2012-1 (2 février 2012) | |
| ☆ FP7-SSH-2012-2 (2 février 2012) | |
| ☆ FP7-SEC-2012-1 (23 novembre 2011) | |
| ☆ FP7-2012-GC-MATERIALS (1 ^{er} décembre 2011) | |
| ☆ FP7-2012-NMP-ENV-ENERGY-ICT-EeB (1 ^{er} décembre 2011) | |
| ☆ FP7-2012-NMP-ICT-FoF (1 ^{er} décembre 2011) | |

SOCIETE DE L'INFORMATION

- ☆ Experts indépendants pour le programme « Internet plus sûr » (30 décembre 2013)

OFFRES DE PARTENARIAT

CITOYENNETE

La municipalité de Birzai (Lituanie) cherche des partenaires dans le cadre du programme l'Europe pour les citoyens (Action 1, Mesure 1.2, Réseau de villes jumelées) pour un projet portant sur la coopération entre les jeunes et les personnes âgées (échanges d'expériences). Date limite : 25 novembre 2011.

EDUCATION ET FORMATION

L'école secondaire de Los Molinos de Cartagena (Région Murcie, Espagne) cherche des partenaires dans le cadre de l'appel à propositions 2012 du programme Comenius pour un projet intitulé « Les étudiants ont du talent » ayant pour objectif de rendre l'école plus attractive.

L'établissement secondaire de South Worcestershire (Royaume-Uni) cherche des partenaires dans le cadre du programme Leonardo da Vinci pour développer un partenariat de formation de 2 semaines dans le domaine de l'industrie automobile. Date limite : 29 novembre 2011.

L'université de Plymouth (Royaume-Uni) cherche des partenaires dans le cadre du programme ERASMUS (Projets multilatéraux, appel à propositions EAC/27/11) pour un projet portant sur la création d'un réseau en matière d'entreprise sociale. Les objectifs sont de collecter et de partager les expériences concernant les modèles d'entreprises sociales, d'enseigner ces modèles aux étudiants et de développer des outils.

EMPLOI ET AFFAIRES SOCIALES

L'arrondissement de Ealing (Royaume-Uni) cherche des partenaires dans le cadre de l'appel à propositions PROGRESS (expérimentations sociales) pour un projet ayant pour objectif de tester si le développement d'enfants nouvellement arrivés peut être amélioré par le soutien à leurs familles avant et après leur entrée au Royaume-Uni. Date limite : 25 novembre 2011.

Un organisme public de la Région de Murcie (Espagne) cherche des partenaires dans le cadre de l'appel à propositions PROGRESS (expérimentations sociales) pour un projet ayant pour objectif de rendre les personnes déficientes mentales indépendantes et autonomes en leur fournissant une aide à domicile afin de réduire le coût élevé liés à un placement dans des résidences et des hôpitaux.

RECHERCHE ET INNOVATION

Le « Istanbul Cluster » souhaite participer à un projet dans le cadre de l'appel à propositions Régions de la connaissance 2012, thématique : Aspects de la R&D et de l'innovation de l'agenda numérique européen ».

L'Université technique de Cartagena (Région Murcie, Espagne) cherche des partenaires dans le cadre de l'appel à propositions « Recherche au bénéfice des PME » (FP7-SME-2012) pour un projet portant sur le développement d'un système avancé bidirectionnel d'enregistrement et de stimulation pour résoudre les limitations des systèmes actuels en matière neurophysiologique.

TRANSPORTS

Le conseil de Comté du Norfolk (Royaume-Uni) cherche des partenaires dans le cadre d'un projet, intitulé « Comprendre les éléments clés permettant de fournir un transit de bus rapides commercialement viable », ayant pour objet de comprendre ce qui rend efficaces et viables les différentes options en matière de transport dans un environnement urbain et semi-urbain.

⇒ Le détail des offres de partenariat (contacts et fiches techniques des projets) sera envoyé sur demande

CONSULTATIONS

AUDIOVISUEL

Livre vert sur la distribution en ligne d'œuvres audiovisuelles dans l'UE : perspectives et défis sur la voie d'un marché unique du numérique

Consultation ouverte jusqu'au 18 novembre 2011

Pour y participer : http://ec.europa.eu/internal_market/consultations/2011/audiovisual_en.htm

DEVELOPPEMENT

Le Livre vert "La politique de développement de l'UE en faveur de la croissance inclusive et du développement durable - Accroître l'impact de la politique de développement de l'Union européenne"

Consultation ouverte jusqu'au 17 janvier 2012

Pour y participer : http://ec.europa.eu/europeaid/how/public-consultations/5241_fr.htm

ENVIRONNEMENT

La réduction des émissions de CO2 provenant des véhicules routiers

Consultation ouverte jusqu'au 9 décembre 2011

Pour y participer : http://ec.europa.eu/clima/consultations/0012/index_en.htm

Consultation sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre fluorés – Nouvelles mesures à l'échelle de l'UE.

Consultation ouverte jusqu'au 19 décembre 2011

Pour y participer : http://ec.europa.eu/clima/consultations/0011/index_en.htm

L'application et la ratification du protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages découlant de leur utilisation (APA)

Consultation ouverte jusqu'au 19 décembre 2011

Pour y participer : http://ec.europa.eu/environment/consultations/abs_en.htm

JUSTICE, LIBERTE ET SECURITE

La détention dans l'espace européen de justice

Consultation ouverte jusqu'au : 30 novembre 2011

Pour y participer : http://ec.europa.eu/justice/policies/criminal/procedural/docs/com_2011_327_fr.pdf

La communication « Vers une approche plus ferme de l'UE en matière de lutte contre la drogue »

Consultation ouverte jusqu'au 20 janvier 2011

Pour y participer : http://ec.europa.eu/justice/newsroom/anti-drugs/opinion/111027_en.htm

RECHERCHE ET INNOVATION

Domaines offrant un potentiel inexploité pour le développement de l'Espace européen de la recherche

Consultation ouverte jusqu'au 30 novembre 2011

Pour y participer : http://ec.europa.eu/research/consultations/era/consultation_en.htm

Commandez vos documents par fax ou par courrier électronique Destinataire : Antenne C.T.C.

Tél : 00.322.235.86.12 – Fax : 00.322.235.86.65 – E-mail : ctc.bruxelles@skynet.be

EXPÉDITEUR:
SERVICE:
ADRESSE:
TÉLÉPHONE:
TÉLÉCOPIE:

AGRICULTURE

- Proposition de règlement relatif au financement, à la gestion et au suivi de la PAC
COM(2011) 628 final
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2011:0628:FIN:FR:PDF>
- Proposition de règlement établissant les règles relatives aux paiements directs en faveur des agriculteurs au titre des régimes de soutien relevant de la PAC
COM(2011) 625 final
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2011:0625:FIN:FR:PDF>
- Proposition de règlement relatif au soutien au développement rural par le FEADER
COM(2011) 627 final
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2011:0627:FIN:FR:PDF>
- Proposition de règlement modifiant le règlement (CE) n° 1234/2007 du Conseil en ce qui concerne le régime de paiement unique et le soutien aux viticulteurs
Doc COM (2011) 631 final
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2011:0631:FIN:FR:PDF>
- Proposition de règlement portant organisation commune des marchés des produits agricoles (règlement «OCM unique»)
Doc COM (2011) 626 final
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2011:0626:FIN:FR:PDF>
- Proposition de règlement établissant les mesures relatives à la fixation de certaines aides et restitutions liées à l'organisation commune des marchés des produits agricoles
COM(2011) 629 final
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2011:0629:FIN:FR:PDF>
- Proposition de règlement modifiant le règlement (CE) n° 73/2009 du Conseil en ce qui concerne l'application des paiements directs aux agriculteurs pour l'année 2013
COM(2011) 630 final
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2011:0630:FIN:FR:PDF>
- Proposition de règlement établissant les règles relatives aux paiements directs en faveur des agriculteurs au titre des régimes de soutien relevant de la politique agricole commune
Doc COM (2011) 625 final
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2011:0625:FIN:FR:PDF>
- Proposition de règlement modifiant le règlement (CE) n° 3/2008 du Conseil relatif à des actions d'information et de promotion en faveur des produits agricoles sur le marché intérieur et dans les pays tiers
Doc COM (2011) 663 final
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2011:0663:FIN:FR:PDF>

- Rectificatif au règlement d'exécution (UE) no 909/2011 de la Commission du 8 septembre 2011 définissant la forme et le contenu des informations comptables à adresser à la Commission aux fins de l'apurement des comptes du FEAGA et du FEADER, ainsi qu'à des fins de suivi et de prévisions ([JO L 234 du 10.9.2011](#))
JOUE L n°258 du 4 octobre 2011, page 83
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2011:258:0083:0118:FR:PDF>
- Discours de présentation des propositions législatives sur la réforme de la PAC de Dacian CIOLOS Commissaire européen en charge de l'Agriculture et du Développement rural au Parlement européen le 12 octobre 2011 à Bruxelles
<http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=SPEECH/11/653&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=en>
- 4^{ème} rapport financier de la Commission sur le FEADER
COM(2011) 672 final
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2011:0672:FIN:FR:PDF>

CULTURE

- Recommandation de la Commission du 27 octobre 2011 sur la numérisation et l'accessibilité en ligne du matériel culturel et la conservation numérique
http://ec.europa.eu/information_society/activities/digital_libraries/doc/recommendation/recom28nov_all_versions/fr.pdf

DEVELOPPEMENT

- Communication de la Commission « Accroître l'impact de la politique de développement de l'UE: un programme pour le changement »
COM(2011) 637 final
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2011:0637:FIN:FR:PDF>
- Communication de la Commission « La future approche de l'appui budgétaire de l'UE en faveur des pays tiers »
COM(2011) 638 final
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2011:0638:FIN:FR:PDF>
- Proposition de décision du Conseil relative aux contributions financières à verser par les États membres pour financer le Fonds européen de développement (3e tranche 2011)
COM(2011) 661 final
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2011:0661:FIN:FR:PDF>

DROITS FONDAMENTAUX

- Conclusions du Conseil sur le soutien à la mise en œuvre de la stratégie européenne 2010-2020 en faveur des personnes handicapées
JOUE C n°300 du 11 octobre 2011, page 1
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2011:300:0001:0004:FR:PDF>

ECONOMIE

- Communication de la Commission « Feuille de route pour la stabilité et la croissance »
COM(2011) 669 final
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2011:0669:FIN:FR:PDF>

EDUCATION ET FORMATION

- Rapport de la Commission concernant l'évaluation intermédiaire des accords de coopération extérieure en matière d'enseignement supérieur, de formation et de jeunesse, conclus avec les États-Unis et le Canada
Doc COM (2011) 653 final
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2011:0653:FIN:FR:PDF>

EMPLOI ET AFFAIRES SOCIALES

- Proposition de règlement établissant un programme de l'UE pour le changement social et l'innovation
COM(2011) 609 final
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2011:0609:FIN:FR:PDF>

ENTREPRISES ET INDUSTRIE

- Communication de la Commission « Politique industrielle: renforcer la compétitivité »
COM(2011) 642 final
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2011:0642:FIN:FR:PDF>
- Communication sur la responsabilité sociale des entreprises: une nouvelle stratégie de l'UE pour la période 2011-2014
COM(2011) 681 final
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2011:0681:FIN:FR:PDF>

ENVIRONNEMENT

- Proposition de décision sur l'accès de l'UE au protocole de la protection de la mer Méditerranée contre la pollution résultant des (en anglais)
<http://ec.europa.eu/environment/water/marine/pdf/Proposal%20after%20ISC.pdf>
- Proposition de règlement sur la sécurité des activités d'exploration, d'exploitation et de production de pétrole et de gaz offshore (en anglais)
COM(2011) 688 final
http://ec.europa.eu/energy/oil/offshore/doc/com_2011_0688.pdf
- Rapport de la Commission au Parlement européen et au Conseil sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs assignés au titre du protocole de Kyoto
COM(2011) 624 final
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2011:0624:FIN:FR:PDF>

INSTITUTIONS EUROPEENNES

- Conclusions du Conseil européen du 23 octobre 2011
<http://europa.eu/rapid/pressReleasesAction.do?reference=DOC/11/6&format=HTML&aged=0&language=FR&guiLanguage=en>

POLITIQUE DE COHESION

- Proposition de règlement portant dispositions communes relatives au FEDER, au Fonds social européen, au Fonds de cohésion, au FEADER et au FEAMP relevant du Cadre stratégique commun, portant dispositions générales applicables au FEDER, au FSE et au Fonds de cohésion, et abrogeant le règlement (CE) n° 1083/2006
Doc COM (2011) 615 final
http://ec.europa.eu/regional_policy/sources/docoffic/official/regulation/pdf/2014/proposals/regulation/general/general_proposal_fr.pdf
- Proposition de règlement relatif aux dispositions particulières applicables au FEDER et à l'objectif «Investissement pour la croissance et l'emploi», et abrogeant le règlement (CE) n° 1080/2006
Doc COM (2011)
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2011:0614:FIN:FR:PDF>
- Proposition de règlement relatif au FSE et abrogeant le règlement (CE) n° 1081/2006
Doc COM (2011) 607 final
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2011:0607:FIN:FR:PDF>
- Proposition de règlement modifiant le règlement (CE) n° 1082/2006 du Parlement européen et du Conseil du 5 juillet 2006 relatif à un groupement européen de coopération territoriale (GECT) en ce qui concerne la clarification, la simplification et l'amélioration de la constitution et de la mise en œuvre de groupements de ce type
Doc COM (2011) 610 final
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2011:0610:FIN:FR:PDF>
- Proposition de règlement portant dispositions particulières relatives à la contribution du FEDER à l'objectif «Coopération territoriale européenne»
Doc COM (2011)611 final
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2011:0611:FIN:FR:PDF>

- Proposition de règlement relatif au Fonds de cohésion et abrogeant le règlement (CE) n° 1084/2006 du Conseil
Doc COM (2011)612 final
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2011:0612:FIN:FR:PDF>

- Rapport spécial no 9/2011 «Les projets d'administration en ligne soutenus par le FEDER ont-ils été efficaces?»
JOUE C n°310 du 22 octobre 2011, page 9
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2011:310:0009:0009:FR:PDF>

RECHERCHE ET INNOVATION

- Recommandation de la Commission concernant l'initiative de programmation conjointe en matière de recherche «Connecting Climate Knowledge for Europe»
JOUE C n°310 du 22 octobre 2011, page 1
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2011:310:0001:0003:FR:PDF>

- Recommandation de la Commission du 21 octobre 2011 concernant l'initiative de programmation conjointe en matière de recherche «Urban Europe — Global Urban Challenges, Joint European Solutions »
JOUE C n°312 du 25 octobre 2011, page 1
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:C:2011:312:0001:0003:FR:PDF>

RESEAUX TRANSEUROPEENS

- Communication de la Commission « Des infrastructures européennes intégrées pour stimuler la croissance »
COM(2011) 676 final
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2011:0676:FIN:FR:PDF>

- Proposition de règlement établissant le mécanisme pour l'interconnexion en Europe (en anglais)
COM(2011) 665
http://ec.europa.eu/commission_2010-2014/president/news/speeches-statements/pdf/20111019_2_en.pdf

- Proposition de règlement modifiant la décision n° 1639/2006/CE établissant un programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité (2007-2013) et le règlement (CE) n° 680/2007 déterminant les règles générales pour l'octroi d'un concours financier communautaire dans le domaine des réseaux transeuropéens de transport et d'énergie
COM(2011) 659 final
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2011:0659:FIN:FR:PDF>

- Annexe de la proposition de règlement relatif aux orientations de l'Union pour le développement du réseau transeuropéen de transport
COM(2011) 650 final
[http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=SPLIT_COM:2011:0650\(01\):FIN:FR:PDF](http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=SPLIT_COM:2011:0650(01):FIN:FR:PDF)

- Proposition de règlement concernant des orientations pour les réseaux transeuropéens de télécommunications et abrogeant la décision n° 1336/97/CE
COM(2011) 657 final
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2011:0657:FIN:FR:PDF>

- Proposition de règlement concernant des orientations pour les infrastructures énergétiques transeuropéennes et abrogeant la décision n° 1364/2006/CE
COM(2011) 658 final
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2011:0658:FIN:FR:PDF>

- Communication de la Commission « Une phase pilote pour l'initiative relative aux emprunts obligataires pour le financement de projets dans le cadre d'Europe 2020 »
COM(2011) 660 final
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2011:0660:FIN:FR:PDF>

- Communication de la Commission « Un cadre pour la prochaine génération d'instruments financiers innovants – Plateformes des instruments de capital et de dette de l'UE »
COM(2011) 662 final
<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2011:0662:FIN:FR:PDF>